

Le Plessis Bouchard, le 11/03/2021

Objet : Assouplissement des conditions de visites à compter du 17 mars 2021

Mesdames, messieurs,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à ce jour le taux de vaccination complète des résidents avoisine les 90% et celui des salariés 25%.

Alors qu'il y a un an nous confinions l'établissement, nous estimons à présent que le temps est venu d'assouplir les conditions de visites auprès de vos proches.

Les différentes modalités d'assouplissement sont donc détaillées ci-dessous :

1/ Résidents ayant bénéficié de deux injections vaccinales:

- Possibilité de visite en chambre d'une heure maximum par semaine, sans possibilité de circuler librement dans les couloirs, les salons et le reste de l'établissement.

Un seul visiteur sera autorisé. Ce dernier devra se vêtir d'une surblouse fournie par l'établissement et bien sûr respecter les gestes barrières (port du masque chirurgical obligatoire, désinfection des mains, et distanciation physique).

Afin d'éviter une circulation importante dans la résidence le nombre de visiteurs simultanés sera limité à 1 par heure (une à 14h, une à 15h et une dernière à 16h)

- Pour le cas spécifique des unités du 1^{er} étage (unité cocooning et de vie adaptée), les visites en chambre ne pourront excéder 30 minutes et se dérouleront, pour l'unité cocooning à 14h (1/j) et pour l'unité de vie adaptée à 15h (1/j), avec les mêmes mesures barrières que celles évoquées précédemment.

2/ Résidents ayant bénéficié ou non de la vaccination:

- Maintien des visites sur rendez-vous dans les conditions actuelles (30 min par semaine, deux personnes maximum en bibliothèque).

- Le jardin permettra également d'organiser 6 visites (2 pers max) d'une heure par jour, 2 à 14h, 2 à 15h et 2 à 16h, sans autres mesures que le strict respect des gestes barrières et le port du masque chirurgical et ce, bien sûr, si le temps le permet. En cas de réservation d'un créneau de visite "jardin" un jour d'intempérie la visite ne pourra pas avoir lieu.

3/ Point spécifique concernant les sorties:

Les résidents à jour de la vaccination (2 doses) seront autorisés à sortir accompagnés en famille ou avec le personnel, sans isolement au retour, pour une balade à l'extérieur de la résidence.

L'ensemble de ces créneaux de visite seront accessibles depuis le portail de réservation (espace Gardez le contact).

Soyez, par ailleurs, assurés que nous faisons le maximum afin de pouvoir procéder le plus rapidement possible à la vaccination des résidents non vaccinés à ce jour, et vous tiendrons bien sûr informés des avancées dans ce domaine.

Nous comptons sur votre compréhension et sur la bonne application de ces mesures pour la sécurité de tous.

Bien cordialement.

E POUGETOUX
Directeur

